

# **Procès-Verbal**Commission Régionale des COUPES

# Réunion du Lundi 24 Novembre 2025

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s: Mme Abtissem HARIZA, Mr Jean-Pierre HERMEL, Alain CHEVEVIERE.

# **DOTATION COUPE DE FRANCE MASCULINE 2025-2026**

TOURS	Nombre clubs qualifiés	Dotation/club	Cumul /club amateur - L2
7 <sup>ème</sup> tour	184	6 000 €	6 000 €
8 <sup>ème</sup> tour	92	12 000 €	18 000 €
32 <sup>èmes</sup> F	64	25 000 €	43 000 €
16 <sup>èmes</sup> F	32	40 000 €	83 000 €
8 <sup>èmes</sup> F	16	50 000 €	133 000 €
⅓ F	8	85 000 €	218 000 €
½ F	4	170 000 €	388 000 €
Finaliste	1	450 000 €	838 000 €
Vainqueur	1	850 000 €	1 238 000 €

# **COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2025-2026**

Rappel des dates :

64èmes de finale : le WE des 13 et 14 décembre 2025.

### **DOTATION COUPE DE FRANCE FEMININE 2025-2026**

TOURS	Nombre clubs concernés	Dotation/club	Cumul / club amateur - D2
1 <sup>ème</sup> tour	80	1 500 €	1 500 €
2 <sup>ème</sup> tour	40	2 000 €	3 000 €
16 <sup>èmes</sup> F	32	3 000 €	6 500 €
8 <sup>èmes</sup> F	16	5 000 €	11 500 €
⅓ F	8	7 000 €	18 500 €
½ F	4	9 000 €	27 500 €
Finaliste	1	16 000 €	43 500 €
Vainqueur	1	36 000 €	63 500 €

### **COUPES LAURAFoot 2025-2026**

La Commission Régionale des Coupes lance un appel à candidatures pour l'organisation des FINALES des coupes régionales FEMININE et MASCULINE « LAuRAFoot » qui auront lieu le 06 ou 07 juin 2026.

Le club candidat doit disposer d'un terrain classé en T3 ou T4 (minimum) avec éclairage homologué, 4 vestiaires, d'une tribune ainsi que d'une salle de réception.

Le club choisi se voit attribuer les différentes recettes.

Les candidatures doivent être adressées au service compétitions avant le 20 décembre 2025. La décision sera validée par le Bureau Plénier courant janvier 2026.

# Coupe LAuRAFoot masculine

### **DECISION COMMISSION REGIONALE DES COUPES**

# \* Rencontre U.S. Annemasse Ambilly Gaillard / F.C. du Foron du dimanche 02 novembre 2025 :

La commission régionale des Coupes a pris connaissance des rapports des différents officiels et du courrier de l'Union Sportive Annemasse Ambilly Gaillard F.C. (club recevant). Les officiels ont considéré que la pelouse était en état de disputer la rencontre programmée mais le club de l'US AAG n'a pas souhaité respecter cette décision.

Compte tenu de l'Art 38.1.c des Règlements Généraux de la LAuRAFoot qui précise que de H-6 jusqu'au coup d'envoi :

« L'arbitre est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable : un terrain est praticable lorsque toutes les conditions de régularité de jeu sont acquises (état de la pelouse, circulation du ballon et sécurité des alentours). Toutefois, dans le cas où l'équipe visiteuse aura effectué le déplacement, le match pourra se dérouler, étant entendu que le club visité aura à charge de fournir un terrain de repli reconnu praticable et correct à l'arbitre, classé au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition. »

Par ces motifs, la Commission Régionale des Coupes décide de donner match perdu à L'Union Sportive Annemasse Ambilly Gaillard F.C.. Par conséquent, le F.C. du Foron est qualifié pour le tour suivant.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (<u>lique@laurafoot.fff.fr</u>), dans les conditions de formes prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 12 du Règlement de la Coupe LAuRAFoot, dans un délai de deux jours à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée.

### Coupe LAuRAFoot féminine

### 1<sup>er</sup> Tour : 5 rencontres reportées :

Au dimanche **21 décembre 2025** à 14h30 : F.C. CHATEL GUYON / GF MYF BESSAY U.S. SUCS ET LIGNON / ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. E.S. ST CHRISTO MARCENOD / S.C. MILLE ETANGS LE PUY FOOT 43 AUV. (2) / SORBIERS LA TALAUDIERE F.

### Au dimanche 11 janvier 2026 à 14h30 :

CHERAN F.C. (a un autre match remis au 20/12) / CLAIX FOOT

### Forfait annoncé :

La Commission entérine la décision du S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE de déclarer forfait sur le match n° 28425.1 du 22/11/2025 comptant pour le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Régionale LAuRAFoot féminine et enregistre la qualification du CLERMONT FOOT 63 (2) pour le 2<sup>ème</sup> tour.

#### Amende:

# S.C. SAINT POURCAIN SUR SIOULE (5087742)

Le club est amendé de la somme de 200€ pour ce forfait.

2ème Tour: le dimanche 08 février 2026 : 32 équipes, toutes les équipes restantes jouent.

8èmes de finale: le lundi 06 avril 2026 (Pâques). 1/4 de finale: le vendredi 01 mai 2026 (Férié). 1/2 finales: le jeudi 14 mai 2026 (Ascension).

**Finale**: les 06/07 juin 2026.

# **COURRIER RECUS**

- FC St Cyr Collonges : Invitation 8<sup>ème</sup> T/CF. Remerciements.
- FFF : Rencontres 2<sup>ème</sup> Tour fédéral Coupe de France Féminine.
- Arrêtés municipaux Week-End des 22 et 23 novembre 2025 pour rencontres Coupes. Noté.

Le président de la commission, La secrétaire de séance,

Pierre LONGERE Abtissem HARIZA